

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTS : MM. Arandia, Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
ARROSSAGARAY Daniel	21, rue Port Neuf	3 392,00	2 670,94	5 280,00	2 670,94
CARIQUE Renée	23, ru des Basques	6 494,66	1 428,45	7 920,00	1 428,45
Copropriété	6, place de la République	1 765,00	481,50	15 840,00	481,50
COSNAY Claude	16, rue des Cordeliers	18 433,00	1 683,78	7 920,00	1 683,78
DAZELLE	1, rue des Basques	110 725,00	9 650,29	8 580,00	8 580,00
GUICHANDUT Jacques	43, rue des Cordeliers	113 950,00	7 206,94	7 040,00	7 040,00
HURE Gérard	38, rue Pannecau	3 585,00	506,40	3 960,00	506,40
LALOUBEYRE Roberte	2, rue Pannecau	7 711,00	1 012,80	7 920,00	1 012,80
MANOIR DE France	5, rue du Pilori	14 841,00	379,27	3 960,00	379,27
NOGUES	2, rue Port de Castets	24 120,00	1 473,25	7 920,00	1 473,25
MANOIR DE France	10, rue Port de Castets	131 110,00	15 051,00	20 790,00	15 051,00

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} août 2013

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de 40 307,39 €, induisant un montant total de travaux de 436 126,66 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.